

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 597

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 13

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« en situation d'exclusion par le logement »

les mots :

« mal logées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement harmonisant la rédaction avec celle retenue à l'alinéa 17.